Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rétractation promesse d'embauche par le salarié

Par lebeja

Bonjour,

J'ai démissionné de mon job actuel - préavis de 3 mois et signer une promesse d'embauche avec un autre employeur.

20 Jours plus tard, mon employeur actuel me fait une contre proposition interessante.

Est-ce que je peux rétracter ma promesse d'embauche avec le nouvel employeur ?

- Quelles sont les conséquences (économique, juridique, etc.)?
- Quelle démarche devrai-je prendre?
- Quels sont les autres points à faire attention?

Poste cadre autonome.

Je vous remercie

Par salutation

Bonjour,
Pour qu'une promesse d'embauche soit valable ,il faut qu'il soit clairement mentionné , la date d'embauche et la fonction ou le poste proposé.

Si un salarié se rétracte au dernier moment en ne se présentant pas dans l'entreprise alors qu'il avait accepté un poste, il peut être tenu au versement de dommages et intérêts au profit de son nouvel employeur pour engagement non tenu.